

Salaires, mesures catégorielles : le gouvernement tape fort sur les fonctionnaires

1^{er} octobre 2014, par Sylvain Henry



Le projet de loi de finances 2015, présenté mercredi 1^{er} octobre, confirme le gel du point d'indice des agents publics jusqu'en 2017 et n'évoque aucune "clause de revoyure".

Les mesures catégorielles seront par ailleurs très fortement réduites jusqu'à la fin de la mandature.

"Le point d'indice de la fonction publique n'est pas revalorisé et les enveloppes de mesures catégorielles sont fortement réduites." C'est ce que précise le projet de loi de finances 2015, rendu public mercredi 1^{er} octobre par le gouvernement. Un plan d'économies de 7,7 milliards d'euros est programmé sur l'ensemble des dépenses de l'État et de ses agences pour l'année 2015, dont 1,4 milliard sur la masse salariale. Sa progression sera, peut-on lire, limitée à 0,6 %, *"soit un niveau largement inférieur à l'inflation prévisionnelle"* de 0,9 % l'année prochaine.

Gelé depuis l'été 2010, le point d'indice – qui sert de base au calcul du traitement des agents publics – ne sera pas augmenté, non seulement l'année prochaine, mais jusqu'à la fin de la mandature, en 2017. Une annonce qui confirme les déclarations de Manuel Valls au printemps dernier. Sauf que le Premier ministre évoquait alors une possible *"clause de revoyure"* en fonction d'un retour marqué de la croissance. Cette clause n'est pas évoquée dans les documents publiés mercredi par Bercy...

177 millions d'euros par an pour les mesures catégorielles

Par ailleurs, les enveloppes consacrées aux mesures catégorielles seront fortement réduites, passant en 2015 à 245 millions d'euros, contre plus de 500 millions d'euros par an entre 2007 et 2012. Le projet de loi de finances précise par ailleurs que *"les enveloppes catégorielles seront ramenées à 177 millions d'euros par an sur la période 2015-2017"* et ciblées prioritairement sur les bas salaires.

177 millions d'euros sur trois ans, cela représente 531 millions d'euros pour la période 2015-2017 ($177 \times 3 = 531$). Puisque 245 millions seront dépensés en 2015, il ne restera plus que 286 millions ($531 - 245 = 286$) pour les années 2016 et 2017. Soit 143 millions par an sur ces deux années... Beaucoup de chiffres pour un résultat clair : les ministères n'auront quasiment plus aucune marge de manœuvre financière pour revaloriser leurs agents. Les mesures catégorielles

permettent notamment de revaloriser le volet indemnitaire des salaires ou de reconnaître l'évolution d'un emploi.

Voilà des données qui devraient "braquer" encore plus des organisations syndicales qui n'en finissent plus de demander, en vain, une hausse des rémunérations. Elles sont publiées alors que le ministère de la Fonction publique doit démarrer une importante négociation – plusieurs fois reportée ces dernières semaines – sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des agents publics, le 8 octobre.

Sylvain Henry